

TRÉZELLES - ACTUALITÉS N°16 - OCTOBRE 2020

TRAVAUX DANS LA COMMUNE



RECONSTRUCTION D'UN MUR

ENTRETIEN TERRAIN

RENTREE SCOLAIRE 2020 / 2021

Le 1er septembre, 59 enfants ont repris l'école sur les Communes de Trézelles (1 classe de maternelle) et Varennes sur Tèche (2 classes de primaire). L'effectif est en légère hausse. Corinne DEVAUX, accompagnée de Charlotte ROCHELOIS et Aurianne COLIN en tant qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), a en charge 19 "petits". Charlotte et Aurianne assurent également la garderie, la surveillance dans le bus, l'aide à la cantine (elles gèrent aussi l'Agence Postale Communale). Pour la restauration, Jacqueline MALLERET est fidèle "au fourneau" pour régaler les enfants et pour accompagner également dans le transport bus.



Charlotte ROCHELOIS



Jacqueline MALLERET



Aurianne COLIN*

* Aurianne qui réside à Trézelles, a été embauchée en CDD le 24 août 2020

ÉTAT CIVIL 2020

Décès :

-Claude JOUET
-Michel DESMARD
-Hubert DESMARD
-Danielle DESFEVES

Naissances :

-Hugo BERNAT
-Lucie DUC
-Ilhan Pascal MAZOUZ
-Ambre DEVAUX
-Roxane CHOMET
-Chevy Hana PEPIN

MANIFESTATIONS 2020

Depuis le début du confinement COVID-19, toutes les manifestations ont été annulées.

Il ne nous est pas possible actuellement de fournir des précisions sur le déroulement des manifestations pour la fin de l'année 2020 et début 2021.

TRÉZELLES - ACTUALITÉS N°16 - OCTOBRE 2020

Chères Trézelloises, chers Trézellois,

La vie continue ! ce n'est pas un euphémisme mais bien la réalité qui s'impose à nous depuis maintenant plusieurs mois. Masques, gestes barrières, consignes sanitaires se sont installés dans notre quotidien ... pour une durée indéterminée. Volontairement, je ne m'étendrai pas plus sur cette pandémie mondiale largement médiatisée et sujette à de trop nombreuses controverses. Je mets cependant en avant le comportement responsable de nos commerçants, de nos dirigeants d'associations, de nos membres des services publics qui ont du prendre des décisions difficiles et contraignantes pour leurs activités.

La période estivale a aussi été marquée par des températures caniculaires et l'absence totale de pluie. Les conséquences sont désastreuses pour nos nappes phréatiques en grande pénurie d'eau. De mémoire de Trézellois, la Besbre a rarement connu un niveau si bas. Pour la 4ème année consécutive, nous ferons une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse pour la Commune. Si vous avez des problèmes (fissures, affaissements ...) sur des bâtiments, il faut très rapidement venir en Mairie avec des photos des dégâts et un simple courrier explicatif. Egalement et comme en 2019, le Conseil Municipal délibérera prochainement pour solliciter la reconnaissance de l'état de calamité agricole sécheresse pour nos agriculteurs.

Quelques mots sur votre participation souhaitée nombreuse à la vie communale par la création de "comités consultatifs" ouverts à toutes et tous. C'est l'engagement et la volonté du Conseil Municipal pour développer la démocratie participative qui permettra sans nul doute une meilleure efficacité. Vous trouverez ci dessous les explications sur le mode de fonctionnement.

Que la fin d'année 2020 soit la meilleure possible pour vous et vos proches.

Alain VERNISSE, Maire de TRÉZELLES

MISE EN PLACE DE COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUX

Un **Comité consultatif** est composé d'Elus et d'Administrés volontaires qui s'investissent pour réfléchir à des problématiques communales, imaginer des actions possibles et faire des propositions au Conseil Municipal. La fréquence des réunions est en fonction de la disponibilité des personnes participantes.

Vous souhaitez travailler sur un ou plusieurs sujets qui vous paraissent importants pour votre Commune. La gestion des espaces et le développement durable, la communication et la promotion de la Commune, les associations et la jeunesse ont été retenus dans un premier temps, mais cette liste n'est pas exhaustive. Alors, n'hésitez pas et contactez la Mairie (par téléphone : 04 70 55 70 78 ou par messagerie : mairie-trezelles@wanadoo.fr) pour faire connaître votre intérêt pour cette démarche citoyenne et pour préciser le choix des thèmes sur lesquels vous vous engagez.

Un bilan des inscriptions sera fait courant novembre pour permettre la programmation des premiers comités.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'enquête de recensement de la population sur la Commune se déroulera **du 21 janvier au 20 février 2021**. Le précédent recensement a eu lieu en 2016.

Pour se faire, il est procédé au **recrutement d'un Agent recenseur**. Les qualités requises sont le bon relationnel, la rigueur, le sérieux, la disponibilité (en soirée, le samedi), les bases en informatique et internet.

Renseignements et candidatures en Mairie jusqu'au 31 octobre.

COLLECTE A DOMICILE DES ENCOMBRANTS ET EPAVES AUTOMOBILES

Les encombrants (objets métalliques, équipements électrique et électronique) ainsi que les épaves automobiles seront collectés le mercredi 4 novembre 2020.

Inscrivez vous en Mairie avant le 26 octobre



TRÉZELLES - ACTUALITÉS

N°16 - OCTOBRE 2020

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le budget habituellement voté fin avril vous était présenté dans le bulletin municipal de mai-juin. En raison des répercussions de la pandémie COVID, le budget 2020 n'a été voté cette année qu'à la mi-juillet, d'où ces infos tardives.

Les budgets prévisionnels pour 2020 s'établissent comme suit :

Commune : fonctionnement : 315547,85€	Investissement : 279844,11€
Assainissement : fonctionnement : 39828,00€	Investissement : 38879,18€
Bar restaurant : fonctionnement : 14710,22€	Investissement : 27217,52€

Investissements prévus sur la commune : micro tracteur, réaménagement local du Centre de Première Intervention, construction vestiaire stade foot, travaux bâtiments.

Evolution des taxes :

Il est à noter que le taux des taxes locales sur le foncier bâti (13,18%), non bâti (33,19%) n'a pas augmenté depuis 2017. La taxe d'habitation n'est plus du ressort de la commune.

Par contre, vous avez pu constater une augmentation sur la taxe des ordures ménagères (TEOM). Des éclaircissements vous sont apportés en page suivante sur cette compétence communautaire.

Aménagement de la Mairie avec intégration de l'Agence Postale Communale

Un point sur le coût des travaux réalisés (budget prévisionnel de 161834€ Hors Taxes) :

Dépenses Hors Taxes :	Recettes Hors Taxes :
- travaux : 145762€	subventions travaux* : 116147€
- mobilier : 15990€	subvention mobilier** : 8434€
	reste à charge Commune : 37171€
Total : 161752€	Total : 161752€

(*Subventions Etat, Département, la Poste / **Subventions Région, Communauté de Communes)

Les différentes subventions couvrent 77% des dépenses hors taxes et compte tenu qu'une partie de la TVA (20%) est reversée à la Commune, le reste à charge total est de 42987€ TTC.

BELLE REUSSITE DU PIQUE NIQUE ORGANISE PAR LES ASSOCIATIONS ET LA MUNICIPALITE



PERMANENCE MUTUELLE SANTE

Le 24 septembre, Mme CROISEL, collaboratrice "Mutuelle", a assuré sa 1ère permanence dans les bureaux de la Mairie. Cette mutuelle a été retenue par la Communauté de Communes.

Prochaines dates :

- * jeudi 22 octobre
- * jeudi 26 novembre
- * jeudi 24 décembre

Horaires :
de 13h30 à 17h



PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Depuis le 1er octobre, Mme VIRGA, Assistante Sociale, assure une permanence dans les bureaux de la Mairie. Elle reçoit sur rendez vous le 1er jeudi de chaque mois à partir de 9h.

Les rendez vous sont à prendre auprès :

- * de l'Assistante Sociale au 04 70 34 16 05
- * de la Mairie au 04 70 55 70 78

Les prochaines dates :

- * jeudi 5 novembre
- * jeudi 3 décembre

TRÉZELLES - ACTUALITÉS

N°16 - OCTOBRE 2020



COÛT DES DÉCHETS

T.E.O.M.
2020



La gestion des déchets est un processus complexe et coûteux qui nécessite la mise en oeuvre de nombreux services de proximité pour les collecter, mais aussi pour les valoriser ou les éliminer.

Chacun de nous participe au financement de ces services via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, mais savez-vous comment on la calcule et ce qu'elle finance ?

Pour financer le service, le SICTOM Sud-Allier dispose de recettes provenant des ventes de matériaux, des prestations et du soutien des éco-organismes. Toutefois, la source principale de financement reste le produit attendu versé par les Communautés de Communes ou d'Agglomération qui récupèrent la somme demandée par ces intercommunalités via la TEOM. Ce produit attendu représentait ainsi 54% des recettes de fonctionnement du SICTOM en 2019.

HAUSSE DU PRODUIT ATTENDU EN 2020

La hausse du produit attendu, d'un montant de 1 313 553€ pour 2020, s'explique principalement par une baisse des recettes.

Le coût de reprise de la ferraille s'est effondré, entraînant une perte de 120 000€.

Suite à la création du centre de tri départemental, le SICTOM ne perçoit plus les recettes CITEO liées à la vente matière des emballages et papiers puisqu'elles sont directement versées à Allier Tri. Par ailleurs, le prix de vente de ces matières s'est également effondré ces derniers mois. Le montant de la perte pour le SICTOM s'élève à 400 000€.

Par ailleurs, sur 3 ans (2017, 2018 et 2019), les élus avaient fait le choix de diminuer le produit attendu de 100 000€/an, soit 600 000€ de baisse cumulée. En effet, la 1^{ère} année (2017), le syndicat a diminué ses ressources de 100 000€. La 2^{ème} année (2018), il y a eu le cumul des 100 000€ de 2017 auxquels il faut ajouter 100 000€, soit 200 000€. Enfin, la 3^{ème} année (2019), on doit reprendre le cumul des 200 000€ de 2017 et 2018 auxquels s'ajoutent 100 000€, soit 300 000€ pour 2019. On arrive bien aux 600 000€ de baisse en 3 ans, en rappelant que la TEOM n'avait pas augmenté depuis 2011 et ce malgré une hausse importante des coûts de fonctionnement.

S'ajoutant à cela, une diminution des recettes en déchetterie avec un déficit du budget prestation aux professionnels de 57 553€ et un manque à gagner d'environ 136 000€ sur la partie Redevance d'Utilisation d'Ouvrages de l'usine d'incinération.

Soit, au global, une baisse des recettes de 1 313 553€. Le SICTOM Sud-Allier, malgré ces différentes baisses de ressources, a également absorbé les hausses de charges de fonctionnement (augmentation du coût des carburants et des différents contrats liés au traitement des déchets).

QU'EST-CE QUE LA TEOM ?

Il s'agit d'une taxe basée sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du bien.



Pour tout renseignement, contactez le SICTOM Sud-Allier (N° Vert : 0 800 831 628)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie	Agence Postale	Bibliothèque (ancien bureau postal)
Accueil public : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h Téléphone : 04 70 55 70 78 Mail : mairie-trezelles@wanadoo.fr Site : trezelles.interco-abl.eu	Accueil public : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h30 à 11h30 Téléphone : 04 70 55 70 78	Accueil public : 1er et 3ème samedi du mois de 10h à 11h30